



**Procès-verbal du COSP/COPIL**  
**Visioconférence ZOOM le mardi 20 avril 2021**  
Sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR

**Etaient présents :** M. le Doyen LATOUR, M. LATINA, E. MOUIAL, O. VERNIER, P. TÜRK, T. MARTEU, S. BRICCA, A. MILLET-DEVALLE, C. PINA, M. GUERRINI, L. ANTONINI COCHIN, P. LUPPI, F. GHELFI, M. MEZAGUER, H. GOUDINEAU, M. BASSI, P. REIS, A. GAZANO, C. VALLAR, Y. STRICKLER, K. DEHARBE, J.C. MARTIN, A. TRESCASES, R. CHABBERT, G. GOIRAN, B. THERACHE, A. SARAJJIAN

**Avaient donné procuration :** G-C GIORGINI

**Etaient absents non représentés :** C. COURTIN, M. TELLER, M-O. DIEMER, L. BARGEL, M. BASSI, F. BELLONE, N. TOURNOIS M. OUAKNINE, L. PINEAU G. MASSE, A. SARAJJIAN, L. CORRADI, Y. BRAHMI, J. DEBACKER

**Etaient présents à titre consultatif :** S. MACCAGNAN, Directrice des études, M. ORTOLANI, Professeur en Histoire du droit et des institutions, F. SIIRIAINEN, élu conseil central, L. REDFERN, coordinatrice section langue, G. LERAY, Professeur en Droit privé, J.C. GAY, IFR Tourisme, V. TRICARD, Directeur opérationnel IFR Tourisme, S. SAADI, Responsable Service du personnel, N. CARLES, Responsable service scolarité, E. DUCHEZ, chargée de communication, S. NAIZOT, responsable bureau Relations internationales, D. THEROND, responsable BU, A. LÉZÉ, assistante du Doyen.

**Début de séance à 9h00**

## 1) Informations de l'équipe décanale

*Prise de parole du Doyen LATOUR*

- Le prochain COSP-COPIL aura lieu le jeudi 3 juin 2021.
- La Faculté/EUR a signé la convention « Clinique juridique » avec le Tribunal administratif de Nice.  
Les conventions avec les 2 Tribunaux judiciaires et l'association « Clinique juridique » sont actuellement soumises examen à la Direction juridique de l'Université. Le dossier est suivi par le Professeur Siiriainen.
- Une convention de partenariat sera signée le 29 avril entre la Principauté de Monaco et l'Université. L'objectif de cette convention est de préparer les étudiants de nationalité monégasque au concours de la magistrature mais aussi à l'examen du Barreau monégasques. Les Professeurs Strickler et Renucci assurent le lien avec la Principauté.
- Les postes d'ATER seront divisés par 2 pour l'année 2021/2022, ce que la Faculté/EUR déplore. Outre les difficultés induites, il s'agit d'un mauvais signal adressé aux doctorants.
- La mention Droit public en accord avec le département, ferme le parcours « Administration des collectivités territoriales ». Ce dernier s'intégrera au Master « Administration et contentieux public approfondis ».
- L'Université a recruté trois agents pour basculer sur le nouveau logiciel Pégase. Nous conserverons donc notre capacité de modification de maquette pour l'année prochaine.
- Un travail de statistique a été réalisé par Natacha CARLES (responsable de la scolarité) et Samir M'nasri (Bureau AP et L1) sur le taux de réussite aux examens :  
➔ AP : 35,4% - L1 : 40% - L2 : 54,7 % - L3 : 87,2 % (cf : fichier « Présentation résultats premier semestre »)

- Les examens actuels, malgré quelques dysfonctionnements sur la plateforme MOODLE le premier jour, nous révèlent un perfectionnement dans l'organisation des épreuves à distance. Nous espérons donc obtenir des résultats davantage en adéquation avec le niveau réel des étudiants.
- Grâce aux deux Barreaux et aux Tribunaux (les deux TJ et le TA de Nice), les étudiantes et les étudiants bénéficient de différentes actions pour rompre leur isolement et leur permettre de garder le contact avec les praticiens. Un programme d'accueil des étudiants au Barreau de Grasse et un dispositif de parrainage sont proposés jusqu'à fin juin.

-

#### *Prise de parole du Directeur administratif, Hubert GOUDINEAU*

- La Faculté/EUR accueillera d'ici peu une nouvelle responsable de la logistique, Madame GUETTI Corinne.
- Nous allons bénéficier d'un poste d'IGE pour l'accompagnement aux outils numériques, la production de supports numériques (en collaboration avec Emmanuelle DUCHEZ) et la gestion du parc audiovisuel.
- 4 salles ont été équipées de nouveaux vidéos projecteurs et écrans.
- La Faculté/EUR a répondu à un nouvel appel à projets afin de continuer à équiper les salles de matériels audiovisuels.
- L'ascenseur sera réparé mi-mai.
- La rénovation de l'amphi 201 est prévue entre la mi-mai et mi-juin.

### **2) Modification du calendrier universitaire 2020-2021 (déplacement de la session 2 sur la quinzaine du 21/06 au 2/07).**

#### *Prise de parole du Doyen LATOUR*

Nous essayerons dans la mesure du possible de ne pas empiéter sur le mois de juillet pour ne pas empêcher les étudiants de commencer un travail saisonnier dès le début du mois.

Si nous le pouvons, nous avancerons les délibérations mais en l'état actuel nous ne pouvons malheureusement pas proposer un autre calendrier.

*Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la modification du calendrier universitaire 2020/2021.*

### **3) Présentation du projet d'IFR « Tourisme ».**

#### *Prise de parole de Monsieur Vincent TRICARD, Directeur opérationnel IFR Tourisme.*

Le projet est de structurer un Institut fédératif de recherche pour permettre d'identifier et de fédérer la recherche dans le domaine du tourisme au sein de l'Université et de ses partenaires. L'IFR portera le nom d'INSTITUT DU TOURISME CÔTE D'AZUR.

Les objectifs :

- Devenir un Pôle de Recherche structuré et d'expertise dans des filières du secteur du Tourisme, spécifiques à notre territoire, et liés à nos domaines d'activités stratégiques et de recherches actuels et de demain ;
- Devenir un Pôle de Formations innovantes d'excellence, que cela soit en termes de formations initiales ou continues, professionnelles ou professionnalisantes, répondant aux besoins actuels et futurs du secteur et articulées avec l'enseignement secondaire ;
- Faire émerger et soutenir des projets de recherche partenariale novateurs au profit de l'évolution et de la prédominance de notre territoire en matière de Tourisme ;

- Faire émerger et soutenir des projets de création d'entreprises innovantes et éco-responsables dans le secteur du tourisme, par les étudiants de Université Côte d'Azur, sur le territoire, par la création d'un fonds spécifique en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Mettre en place un programme de bourses spécifiques pour soutenir l'excellence et la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants...

#### **4) Adoption d'une nouvelle grille d'indemnisation des visites en entreprise dans le cadre de l'apprentissage.**

→ Point retiré à l'ordre du jour.

*Prise de parole de Thierry MARTEU, Vice-Doyen aux relations socio-économiques.*

Le forfait visite sera maintenu à 3H TD car à ce jour il n'y a aucune autre gratification versée aux directeurs qui gèrent une formation à l'alternance.

A propos de l'intéressement des responsables de formation en alternance, l'Université soumettra une grille harmonisée dès le mois de juin, pour une mise en application envisagée dès le mois de septembre.

#### **5) Création du DU Académie de droit de Nice**

*Prise de parole du Professeur Marc GUERRINI*

L'Académie de droit de Nice propose un diplôme universitaire (DU) des Hautes études juridiques et politiques en parallèle du cursus universitaire classique dans le cadre de la Licence de droit et de science politique.

Son ambition est d'accompagner les meilleurs étudiants et étudiantes dans un cadre spécifique afin de développer leurs compétences, leur esprit critique et leur réflexion. S'il s'agit d'une filière d'excellence sélective, elle est avant tout une filière d'ouverture au monde, aux sciences sociales et aux humanités, construite pour faire de nos étudiants de futurs juristes et politistes éminents en consolidant leurs fondamentaux théoriques, historiques et pratiques tout en facilitant leur insertion professionnelle.

- ***Cf : Maquette Académie de droit de Nice.***

*Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité le projet de création du DU Académie de droit.*

#### **6) Création du DU Droit Anglais**

*Prise de Parole du Professeur Grégoire LERAY*

Au cours des dernières années, de nombreux diplômes universitaires de droit en langue anglaise ont été mis sur pied en France. Le phénomène concerne tant les Facultés de droit les plus importantes (Lyon 3, Paris 1, Paris 2, Aix-Marseille) que celles de taille plus modeste (Besançon, Limoges...). Par souci de cohérence avec le développement des partenariats internationaux de la Faculté/EUR, un tel diplôme mérite de voir le jour à Nice.

La formation poursuit plusieurs objectifs :

- L'obtention d'un DU en langue étrangère est un atout pour les étudiantes et étudiants, car ce type de diplôme est particulièrement apprécié par les cabinets et les entreprises ayant une activité internationale.
- Suivre le DU de droit anglais sera vivement conseillé pour les étudiantes et les étudiants souhaitant effectuer une année d'études à l'étranger.
- Ce DU sera ouvert aux professionnels au titre de la formation continue.

- **Cf : Présentation DU Droit Anglais**

*Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité le projet de création du DU Droit Anglais.*

**7) Renouvellement de « l'accord spécifique pour la mise en place d'un programme d'échange avec la Faculté de Droit de l'Université de Laval » au Canada.**

*Prise de parole du Professeur Christian VALLAR*

- Toutes les conditions de l'accord signé antérieurement demeurent inchangées à l'exception de l'article 1.1, qui se lira désormais comme suit :

« Les échanges d'étudiants doivent être fondés sur la réciprocité avec un maximum de 6 places par partenaire (3 de premier cycle – Baccalauréat/Licence et 3 de deuxième cycle – Maîtrise/ Master) pour chaque semestre ou l'équivalent en nombre par année universitaire. »

*Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité le renouvellement de « l'accord spécifique pour la mise en place d'un programme d'échange avec la Faculté de Droit de l'Université de Laval » au Canada.*

**8) Renouvellement de « l'accord spécifique pour la mise en place d'un programme d'échange avec l'Université de Keio » au Japon.**

*Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité le renouvellement de « l'accord spécifique pour la mise en place d'un programme d'échange avec l'Université de Keio » au JAPON*

*La séance est levée à 11h50*

Doyen Xavier LATOUR

